



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	INFIRMIER
Emploi	INFIRMIER
Métier	INFIRMIER
% temps	100 % Unité Post Urgence

2. AFFECTATION

Pôle	Pôle Urgences
Structure interne (CR - Code et Libellé)	CR 0246 Unité Post Urgence de crise
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	Personnel de nuit Post Urgences 2643

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'infirmier est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur des Soins. Par délégation, il est placé sous l'autorité du Cadre de santé-Assistant soignant du chef de pôle et du Cadre de santé de proximité responsable de l'unité POST URGENCE.

L'infirmier est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin chef du pôle URGENCES et du médecin responsable de l'unité POST URGENCE.

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

L'effectif de fonctionnement se compose de 2 IDE et 2 ASD par nuit.

Amplitude : 12h en repos variable

Horaires : 19h00/07h00 ou 19h30/07h30

Cycle hebdomadaire de 32h30

Congés posés dans le respect de la note GTT annuelle

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

5.1. Caractéristiques du pôle urgences psychiatrique

Le pôle des Urgences psychiatriques (Pôle UP) intègre au sein de l'établissement toutes les activités en lien avec le parcours des patients en situation de crise. Il propose des dispositifs spécifiques au niveau de la régulation et de l'accès aux soins (SAS Live 69, Ellip's), de l'accueil territorial des urgences (UPRM, équipe IDE psychiatrique au sein du CHU), de la post-urgence de crise que ce soit en hospitalisation de courte durée



(Unité de post-urgence et Unité de crise et d'orientation) ou en ambulatoire mais également dans le cadre de la suicidologie (3114, dispositif Vigilans, Espoir, Centre de prévention du suicide).

Ce pôle Universitaire participe activement aux activités de formation et de recherche de manière transdisciplinaire, soucieux de proposer des soins conformes aux données actuelles de la science et de participer à l'évolution de celles-ci. Dans cette dynamique, la participation de tous les acteurs du pôle motivés par la formation ou la recherche sera encouragée.

- **UPRM (Urgence Psychiatrique Rhône Métropole) Service Accueil:** Unité d'accueil, de consultation et d'orientation des établissements de Saint Jean de Dieu, Saint Cyr aux Monts d'Or et du Centre Hospitalier « Le Vinatier ».

L'UPRM a vocation d'accueillir les urgences psychiatriques avérées de l'ensemble du territoire de la métropole 24h/24 et 7 jours/7. Elle est positionnée au Centre Hospitalier « Le Vinatier » Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole au bénéfice des trois établissements sectorisés qui couvrent le territoire.

L'UPRM accueille les patients adultes ainsi que les adolescents de plus de 16 ans déjà connus de la psychiatrie qui nécessitent des soins psychiatriques urgents non associés à des problèmes somatiques.

Exceptionnellement selon une liste dérogatoire établie et validée avec le président de CME et le médecin responsable de l'HFME certains patients entre 13 et 16 ans peuvent être reçus.

L'UPRM accueille également en seconde intention des patients à tableau mixte stabilisés sur le plan somatique dans les SAU n'ayant pas de psychiatre et qui nécessitent une évaluation psychiatrique d'urgence. L'objectif de la consultation est de cerner le problème urgent, apaiser une situation de crise et orienter le patient.

Plusieurs orientations sont possibles :

- Hospitalisation (Secteur, Clinique)
- Prise en charge ambulatoire (Hôpital de jour, équipe mobile)
- Suivi libéral.

- **Unité de Crise et d'Orientation (UCO) : service de crise**

L'UCO est une unité de soins psychiatriques dédiée à l'accueil de patients adultes sans limite d'âge, en hospitalisation libre.

L'objectif de cette unité est de fournir un environnement sécurisé et encadré pour gérer des situations de crise aiguë, tout en offrant un suivi personnalisé adapté à chaque patient. Elle prend en charge des patients en crise sans condition de domiciliation et ne présentant pas de pathologies somatiques graves.

Elle accueille principalement des patients ayant des conduites suicidaires des crises psycho-traumatiques ou des troubles de la personnalité, souvent accompagnés de comorbidités dépressives, anxieuses ou addictives. L'UCO est également spécialisée dans la prise en charge des jeunes adultes (18-25 ans) souffrant de troubles psychotiques débutants, sous réserve de l'absence de troubles graves du comportement.

Accessible 24h/24, 7 jours sur 7, l'admission se fait sur accord médical, avec l'intervention du médecin de la structure en journée et en semaine, ou du médecin de garde durant la nuit et les week-ends.



- **LIVE : Service d'accès aux soins (SAS)**

La « plateforme LIVE/SAS PSY du SAMU 69 » est un dispositif téléphonique d'accueil, d'évaluation et d'orientation à destination des patients, des familles, des professionnels de santé et des partenaires des secteurs médico-sociaux et sociaux. Une équipe de répondants pluri professionnels sont opérationnels de 8h à 20h, 7j/7 via un numéro gratuit. Ce dispositif est rattaché au SAS SAMU 69.

Les missions de la plateforme pour le territoire du Rhône sont :

- Evaluer la demande via un recueil d'informations ciblées
- Élaborer un plan d'accompagnement personnalisé.
- Orienter les appelants
- Transmettre des données contextuelles, cliniques, ou autres, relevées au cours de la phase d'écoute aux structures d'aval.
- Réduction de délais d'accès aux soins/ fluidifier le parcours de soin/éviter le passage aux Urgences.
- Désamorcer les situations de crise et si nécessaire envoyer des moyens de recours.
- Informer, sensibiliser et déstigmatiser la psychiatrie

- **E.L.I.P.'S : Service d'accès aux soins (SAS)**

ELIP'S devient la brique mobile du SAS PSY, toujours dans l'objectif d'améliorer le parcours de soins et va décliner plusieurs axes d'intervention.

Le SAS PSY Mobile est une équipe mobile d'évaluation et d'orientation de semi urgence (24h00 à 72h00), intégrée au SAS Psy à destination des usagers, des familles ou aidants et des professionnels du territoire rhodanien.

Ce dispositif a pour mission d'évaluer in situ et d'orienter la situation de semi urgence psychiatrique au sein de l'offre de soins du territoire, pour des personnes encore non connues ou en rupture de soin depuis plus d'un an, afin d'éviter le passage aux urgences et de proposer une prise en charge alternative à l'hospitalisation. Il remplit également un rôle de prévention en limitant l'acutisation des situations cliniques. Une autre de ses missions est d'apporter soutien et informations aux familles et aidants dans leurs décisions, dans une dynamique de déstigmatisation de la maladie mentale sous la forme de CFSP (consultation famille sans la personne)

Le SAS PSY Mobile a différents objectifs :

- Améliorer l'accès aux soins en santé mentale.
- Rendre plus lisible l'offre de soins réorganisée du territoire
- Conseiller, orienter vers un dispositif adapté en santé mentale.
- Fluidifier le parcours patient en évitant autant que faire se peut le passage par les urgences.
- Limiter les points de rupture en permettant une meilleure collaboration entre les acteurs du soin.
- Désengorger les unités de soins et éviter le recours à l'hospitalisation.
- Favoriser le retour aux soins.
- Renforcer la collaboration avec les acteurs de terrain et dispositifs sectoriels du territoire dont l'UNAFAM, SOS Médecins, Pôle UP, SAU territoriaux...
- Soutenir les aidants



- **Vigilan's : Service de Centre de Prévention Suicide**

Dispositif national de veille active des patients suicidants dont les objectifs généraux sont de :

- Proposer des réseaux d'alerte et des réponses innovantes aux situations de crises suicidaires détectées.
- Contribuer à la baisse de la morbidité suicidaire et éventuellement de mortalité.
- Contribuer à la mise en place de stratégies innovantes et répliquables dans la prise en charge des conduites suicidaires.

Les patients entrent dans le dispositif suite à l'orientation d'établissements ou de services partenaires dans le cadre d'une prise en charge de tentative de suicide. Nos partenaires se situent sur une large zone : du nord au sud entre Bourg en Bresse et Montélimar, d'ouest en est entre St Etienne et l'axe Chambéry-Grenoble.

L'entrée des patients dans le dispositif VigilanS est réalisée par l'intermédiaire d'une fiche complétée et transmise via une messagerie sécurisée pour assurer la sécurité des données patient. Le patient est alors suivi à distance via des appels téléphoniques et/ou envoi de cartes postales au cours des 6 mois qui suivent le passage à l'acte suicidaire.

Le dispositif est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h (hors jours fériés). L'équipe se compose de « VigilanSeurs » IDE et de psychologues. Elle est accompagnée de médecins et d'un chargé de réseau.

- **3114 : Service de Centre de Prévention Suicide**

Il s'agit d'une plateforme téléphonique dédiée aux urgences suicidaires. Le Numéro National de Prévention du Suicide ou 2NPS est un dispositif répondant à un large spectre de sollicitations en lien avec le suicide.

Il assure des missions d'écoute, d'évaluation, d'orientation et d'intervention. Il collabore avec l'ensemble des acteurs locaux du secteur de la santé, du social, de l'éducatif, de l'associatif, afin d'apporter une réponse adaptée, pertinente et personnalisée.

Sa principale mission est de proposer à toute la population un numéro unique, gratuit et accessible 24h/24, 7 jours/7. Ce réseau s'est développé en partenariat avec les SAMU centre 15 du territoire français métropolitain et d'outre-mer.

L'équipe du centre de réponse de Lyon est composée de répondants infirmiers et psychologues. Elle est présente 7/7 de 9h à 21h. Au quotidien, les répondants travaillent dans l'enceinte du centre 15 du SAMU 69 sur le site de l'Hôpital Edouard Herriot.

5.2. Caractéristiques de l'Unité Post-Urgences

Les hospitalisations dans l'unité de Post-Urgence ont pour objectifs l'évaluation, l'observation et l'orientation dans un parcours de soins adapté et personnalisé.

Le travail d'équipe est basé sur la pluridisciplinarité et la cohésion. Deux référents (soignant et médical) s'engagent à être les interlocuteurs privilégiés de l'accompagnement du patient. Toutefois, la prise en charge du patient est de la responsabilité de tous, selon son champ de compétences.

Les patients admis sont:

- Majeurs, sans limite d'âge maximum.
- En hospitalisation libre ou sous contrainte.



- Domiciliés sur le secteur du CHV. Des patients hors-secteur ou sans domicile fixe peuvent être accueillis dans le respect de l’alternance contractualisée avec les centres hospitaliers Saint Jean de Dieu et Saint Cyr au Monts d’or.

La durée du séjour peut aller de 72h à 7 jours maximum suivant la clinique du patient. Les admissions peuvent intervenir 24h/24, tous les jours de l’année dans les limites des places disponibles.

Les professionnels sont affectés administrativement sur l’Unité Post Urgences, cependant ils sont susceptibles d’être affectés ponctuellement et en fonction des besoins sur les autres unités du Pôle Urgences et de l’institution.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L’infirmier réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de natures technique, relationnelle ou éducative en tenant compte de l’évolution des sciences et des techniques.

Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l’autonomie de la personne dans ses composantes psychologique, sociale, économique et culturelle.

Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre.

L’infirmier participe également à des actions de formation, d’encadrement des étudiants, de prévention et d’éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

Accueil des patients et de leur entourage dans le respect de la confidentialité, de la dignité et de l’intimité.

- Concourir à la prise en charge des patients dans un travail en collaboration avec l’ensemble de l’équipe pluri professionnelle.
- Mener les différents entretiens infirmiers (Accueil – d’Evaluation – de réassurance)
- Participer aux entretiens médico – infirmiers.
- Participer à évaluer et prévenir la douleur.
- Sur prescription : Gestion et administration des thérapeutiques médicamenteuses. Réalisation des soins prescrits.
- Identifier et désamorcer les signes évocateurs d’une tension pouvant évoluer vers une situation de violence (refus de soin, crise suicidaire, crise d’angoisse, etc.)
- Mettre en œuvre l’organisation logistique et de soins indispensables à la prise en charge du patient.
- Assurer les transmissions écrites sur le dossier informatisé
- Communiquer les informations essentielles aux différents intervenants dans la prise en charge du patient.
- Maintenir une posture réflexive dans un travail d’équipe sur les situations de soins.
- S’inscrire dans une démarche qualité (EI – Crex – Evolutions des pratiques)
- Participer aux réunions d’équipe dans un engagement dynamique et constructif.
- Contribuer efficacement à l’intégration des nouveaux collègues arrivants.
- S’engager dans l’encadrement pédagogique des étudiants infirmiers en actualisant ses connaissances sur l’enseignement et les évolutions du métier.
- Maîtriser et répondre au dispositif d’appel d’urgence(PTI) (urgences vitales- violences – soins sécurisés)



8. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Savoir recueillir, analyser et synthétiser les informations permettant la prise en charge du patient.

- Posséder des capacités relationnelles : sens de l'écoute et intérêt pour le travail en équipe pluri professionnelle.
- Avoir le sens de l'organisation et des priorités afin de planifier ses activités.
- Savoir repérer rapidement les situations d'urgences, et prioriser les actions en fonction.
- Capacité à évaluer l'état clinique du patient dans le cadre de l'application du protocole anxiolyse si besoin.
- Etre capable d'autonomie et de prise d'initiative dans le respect de son champ d'activité.
- Savoir maintenir une posture professionnelle dans toutes les situations de soins.
- Savoir interpellier sa ligne hiérarchique lors des situations complexes ou de danger.
- Etre dynamique et responsable de sa pratique.
- S'inscrire dans une démarche de réactualisation des connaissances.

Dans le contexte spécifique de l'activité de nuit il s'agit également de :

- garantir le confort et la sécurité des patients
- être capable de créer les conditions facilitant l'endormissement
- évaluer la qualité du sommeil

8.1. Diplôme requis et Formation souhaitée

- DIPLOME D'ETAT INFIRMIER
- AFGSU
- FORMATION SOCLE PERSONNE EN CRISE SUICIDAIRE
- RAISOPSY

8.2. Expérience professionnelle

- Expérience d'infirmier en psychiatrie requise.
- Notion d'urgences psychiatriques.

8.3. Connaissances spécifiques attendues

- Connaissance générale du soin en psychiatrie.
- Connaissance de la législation spécifique en psychiatrie
- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la santé mentale territoriale
- Connaissances théoriques des différentes symptomatologies en psychiatrie.
- Connaissance dans l'utilisation des outils informatiques
- Connaissance et respect du secret professionnel
- Etre titulaire du permis B

8.4. Valeurs professionnelles

- Engagement professionnel
- Ethique au travail



- Esprit d'équipe
- Egalité dans les soins
- Créativité
- Neutralité
- Respect

CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT

Pôle Emetteur

Direction des Soins

Modifications apportées par la nouvelle version

- Création et remise en forme sous nouvelle cartouche graphique.

Rédaction	Vérification	Validation
Equipe d'encadrement du pôle URGENCES Corinne BOUCHET Cadre Supérieure de Santé	E. BLONDELLE Cadre Supérieure de Santé Faisant Fonction	PH. DUCHARME Coordonnateur général des soins